

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Cabinet

Service interministériel de
défense et de protection
civiles

Dossier suivi par :
Cathy COMES

☎ : 04.68.51.65.36

✉ : cathy.comes
@pyrenees-
orientales.gouv.fr

Perpignan, le 28 juin 2016

Le préfet des Pyrénées-Orientales

à

**Mesdames et Messieurs les maires
du département**

En communication à :

Messieurs les sous-préfets d'arrondissement
Monsieur le délégué départemental de l'agence
régionale de santé

Monsieur le directeur départemental de la
cohésion sociale – pôle sport, vie associative et
éducation populaire

Monsieur le directeur départemental des services
d'incendie et de secours

Monsieur le président de l'union des métiers et
des industries de l'hôtellerie [U.M.I.H.]

Objet : Campagne nationale de prévention des risques liés à la noyade

Pièce jointe : 1

Cette année encore, Monsieur le ministre de l'Intérieur rappelle l'importance que revêt la prévention des risques liés à la noyade.

Pour le seul mois de juin, quatre décès dus à la noyade sont à déplorer dans le département des Pyrénées-Orientales, dont un dans un plan d'eau douce.

La prévention des noyades reste donc une priorité des pouvoirs publics. Dans cet objectif, le ministère de l'intérieur (DGSCGC) et le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports ont élaboré, conjointement, un support d'information sous un format « set de table », dont je vous adresse ci-joint une copie. Il a vocation à être distribué dans les lieux de restauration se situant à proximité des zones de baignade et, sans attendre les exemplaires qui vous seront envoyés durant la deuxième quinzaine du mois de juillet, je vous invite à procéder à quelques impressions que vous pourriez diffuser auprès des professionnels concernés.

Compte tenu de la destination de ces sets de table, j'adresse copie du présent courrier à Monsieur le président de l'union des métiers et des industries de l'hôtellerie [U.M.I.H.] en l'invitant à s'associer, s'il le juge opportun, à cette campagne de sensibilisation en la relayant auprès de ses adhérents.

.../...



Par ailleurs, l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), l'Institut de veille sanitaire (InVS) et l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Eprus) ont fusionné, depuis le 1er mai 2016, au sein d'une seule entité dénommée « **Santé publique France** » afin de créer un outil d'information plus performant.

En complément d'une brochure intitulée « Se baigner sans danger », cet organisme a également conçu, cette année, une affiche qui rappelle « les 3 réflexes pour se baigner sans danger » téléchargeables sur le site Internet www.santepubliquefrance.fr

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir relayer cette campagne de sensibilisation par tous moyens que vous jugerez appropriés, notamment par l'intermédiaire des offices de tourisme, syndicats d'initiative ou établissements sportifs (piscines notamment).

Je vous remercie par anticipation de votre implication dans la diffusion la plus large possible de ces outils de sensibilisation qui seront mis en ligne sur le site Internet de la préfecture : politiques publiques - sécurité et protection de la population - sécurité civile.

Pour le préfet et par délégation
La sous-préfète, directrice de cabinet



Hélène GIRARDOT